

L'ESPRIT DU SUD

MAIRIE DE GRUISSAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2020-03

Du 08 janvier 2021

Réf. : Service Police Municipale/AHC

Arrêté municipal de circulation et stationnement Ouverture de fouille

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;

Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;

Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,

Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;

Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;

Vu, la convention de délégation de service public de fourrière établit entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la société SOS Remorquage Narbonne, en date du 29 juillet 2019,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SOTRANASA domiciliée 35 boulevard de Saint Assisclé 66000 PERPIGNAN représentée par M. BERNARDIN GERMAIN Pierre (06.29.86.78.58), en date du 08 janvier 2020.

CONSIDERANT qu'en raison des travaux d'ouverture de fouille sous accotement de la chaussée pour réparation de conduite télécom hors service en deux points d'impact, coordonnées GPS 43.120853, 3.101442 + 43.120553, 3.100963 jouxtant la CD 332 à GRUISSAN, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement sur les routes citées ci-dessus, du lundi 01 février 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus.

ARRÊTE

ARTICLE I : La circulation se fera sur demi-chaussée au niveau des coordonnées GPS 43.120853, 3.101442 + 43.120553, 3.100963 jouxtant la CD 332 à GRUISSAN, du lundi 01 février 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus.

ARTICLE II: Le stationnement sera interdit au niveau des coordonnées GPS 43.120853, 3.101442 + 43.120553, 3.100963 jouxtant la CD 332 à GRUISSAN, du lundi 01 février 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus.

ARTICLE III: La signalisation réglementaire sera mise en place, afin de permettre l'application du présent arrêté, par le demandeur.

ARTICLE IV: La mise en fourrière des véhicules pourra être effectuée afin de permettre l'application des dispositions prévues par le présent arrêté.

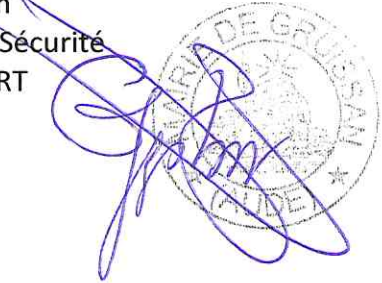
ARTICLE IV : « La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6,rue Pitot Montpellier , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

ARTICLE VI: Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie et tout agent habilité de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en mairie
- Notifié au demandeur

Fait à Gruissan, le 08 janvier 2021

Par délégation
L'Adjoint à la Sécurité
Gérard AZIBERT

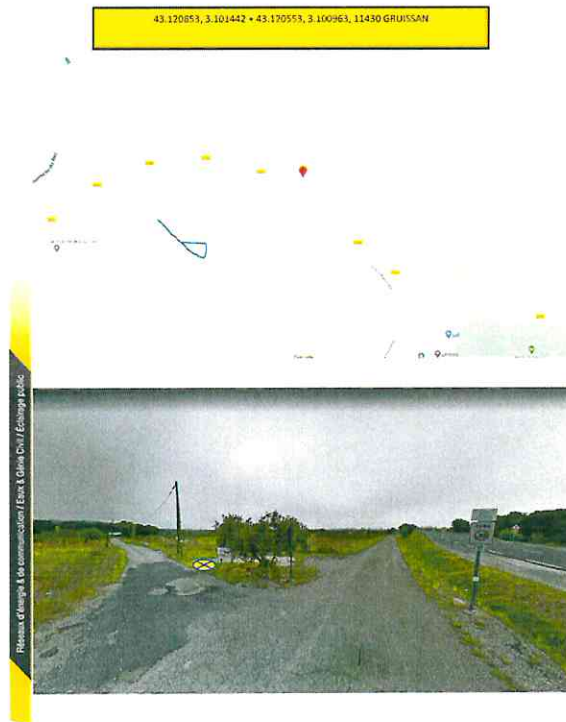


ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Transmission au Représentant de l'Etat le.....
Publication le..... 11 JAN 2021
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan Manuel BACO



11 JAN 2021 19 FEV 2021
Affichage du.....Au.....



43.120853, 3.101442 + 43.120553, 3.100963, 11430 GRUISSAN



Relais de voyage & de communication / Espace de Vente Civil / Espace public



SOTRA

128 Chemin du Pas de la Poille / 63000 Rempdes
Tel : 04 88 98 84 81 / Fax : 04 88 14 07 21
E-MAIL : contact@remdes.com
N° 12 812 004 128 001 0014
www.rendes.com
SOTRA, Société Publique d'Équipement de la Région Auvergne

afac
2014
Cofinancement
Région Auvergne
Département
Commune

43.120853, 3.101442 + 43.120553, 3.100963, 11430 GRUISSAN



Relais de voyage & de communication / Espace de Vente Civil / Espace public



SOTRA

128 Chemin du Pas de la Poille / 63000 Rempdes
Tel : 04 88 98 84 81 / Fax : 04 88 14 07 21
E-MAIL : contact@remdes.com
N° 12 812 004 128 001 0014
www.rendes.com
SOTRA, Société Publique d'Équipement de la Région Auvergne

afac
2014
Cofinancement
Région Auvergne
Département
Commune